

Conseil municipal du 27 juillet 2020

Compte-rendu sommaire

Le vingt-sept juillet deux mil vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Guy LECOURT, Maire.

Présents : Guy LECOURT, Didier MATHIEU, Hélène BAUDESSON, Didier BERNIER, DRAPIER Valère, WALTER Marc, GUILLAUME Agnès, GARÇON Emilie, TERRIER Christophe

Représentés : TATIN Nathalie, NOUGAYREDE Lina, ADAM Isabelle, RAFFATIN Florian, PANTHOU Bertrand, DA SILVA Anne-Claire

Secrétaire de séance : Didier BERNIER

Le Conseil municipal :

1. A adopté, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier

2. A adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2019 comme suit

	Dépenses	Recettes	
Section fonctionnement	527 818.55 €	743 758.63 €	Excédent : 215 940.08 €
Section investissement	490 614.02 €	399 551.50 €	Déficit : 91 062.52 €

3. A décidé, à l'unanimité, de fixer les résultats de l'exercice 2019 comme suit

Vu le résultat de la section fonctionnement pour 2019 : (excédent) 215 940.08 €

Vu le résultat de la section d'investissement pour 2019 : (déficit) 91 062.52 €

Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement 703 300 €

Vu les restes à réaliser en recettes d'investissement 754 653 €

Excédent 51 353 €

- Section investissement – 001 – Déficit d'investissement reporté : 91 062.52 €
- Section investissement – 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 39 709.52 €
- Section fonctionnement – 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 176 230.56 €

4. A adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2020 comme suit

	Dépenses	Recettes
▪ Section fonctionnement	760 666.56 €	760 666.56 €
▪ Section investissement	1 178 312.52 €	1 178 312.52 €

5. A décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux œuvres et associations au titre de l'année 2020 comme suit :

Œuvre ou association	Montant
Coopérative scolaire	650 €
COMAF (fête du village)	2 000 €
COMAF	260 €
ORCEMONT VILLAGE	260 €
ADMR SIAD	230 €
CONFIANCE - CAT	39 €
Prévention routière	49 €
Restos du cœur	73 €
Ligue contre le cancer	73 €
Amicale des DGS et secrétaire de mairie	50 €

6. A décidé, à l'unanimité, de l'organisation du temps scolaire, à la rentrée de septembre 2020 comme suit :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi 8 h 45 – 12 h 13 h 45 – 16 h 30

7. A décidé, à l'unanimité, à compter de septembre 2020, la reprise en régie directe de l'activité de la garderie Peter Pan, sous la forme d'un accueil collectif de mineur périscolaire et la création de 2 postes d'animateur à temps incomplet
8. A décidé, à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2020 et pendant la période scolaire, la création d'un service d'accueil périscolaire avant et après la classe et le mercredi toute la journée pour les enfants de maternelle et primaire et approuvé le règlement intérieur de fonctionnement
9. A décidé, à l'unanimité, de maintenir le prix du repas à la cantine scolaire à 3.85 € et l'accueil des enfants à la cantine scolaire, sans repas (les parents fournissent le repas dans le cadre d'un P.A.I. à 1 €

A fixé la participation des familles aux accueils périscolaires en fonction du quotient familial et comme suit :

Accueil du matin et du soir

Quotient familial	Accueil du matin	Accueil du soir	Accueil matin et soir	
			≤ à 10 jours	Forfait mensuel + de 10 jours
De 0 à 700 €	2.00 €	4.00 €	5.20 €	52.00 €
De 701 € à 2 000 €	2.40 €	4.80 €	6.30 €	63.00 €
De 2 001 € à 3 000 €	2.60 €	5.20 €	6.80 €	68.00 €
Plus de 3 000 €	2.80 €	5.60 €	7.30 €	73.00 €

Accueil du mercredi

Quotient familial	Matin 7:30-12:00	Après-midi 13:30-18:30	Journée 7:30-18 :30	Repas
De 0 à 700 €	6.70 €	8.10 €	13.50 €	3.85 €
De 701 € à 2 000 €	7.90 €	9.70 €	16.00 €	
De 2 001 € à 3 000 €	8.60 €	10.40 €	17.30 €	
Plus de 3 000 €	9.20 €	11.30 €	18.70 €	

10. A décidé, à l'unanimité la création des postes suivants: 1 poste d'ASTEM à temps complet, un poste d'agent social à temps incomplet, un poste d'agent d'animation à temps incomplet et un poste d'adjoint technique à temps incomplet pour accroissement temporaire d'activité
11. A décidé, à l'unanimité de reconduire l'organisation d'une vente des ouvrages éliminés des collections de la bibliothèque et fixé les prix de vente comme suit :

0.50 € pour les livres de poche ou les revues
 1.00 € pour les livres grand format
 2.00 € pour les beaux-livres
 5.00 € pour les très beaux livres

12. A décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la bibliothèque pour l'année 2020

Adhésions annuelles

- Enfants de moins de 16 ans 5 €
- Adultes (plus de 16 ans) 10 €
- Famille (1 adulte et plus de 2 enfants) 20 €
- Pénalités de retard (selon règlement intérieur – après 3 rappels) 15 €
- Documents perdus ou détériorés Facturés aux prix de l'achat du neuf

13. A décidé, à l'unanimité, la reconduction au dispositif de téléassistance avec la société VITARIS retenue par le Conseil départemental après consultation

14. Monsieur le Maire a rendu compte des décisions prise dans le cadre de ses délégations de pouvoir

- ✓ Renouvellement du contrat de prestation de restauration scolaire avec Yvelines Restauration

15. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations et concernant le droit de préemption urbain

Fin de la séance à 22 h 30